

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 7 décembre 2004, à 19 h 30, au Centre Marcel-Dulude, 530 ouest rue Clairevue, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Joël Boucher, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Normand Dufour, Manon Handfield, Claude Henri, Jean-François Houle, Monique Lalonde, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Yvan Rioux, Hélène Roberge, Joel Santos, Louise Séracino, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Line Tessier, Denise Tremblay, Alain Villemure ainsi que Hélène Leblanc et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

ABSENCE NOTIFIÉE : monsieur Daniel Guillotte.

Assistent également à cette séance : mesdames Monique Hébert, directrice générale, Claude Boivin, directrice générale adjointe et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Alain Gauthier, secrétaire général, Yvan Gauthier, directeur général adjoint, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire et Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Suzanne Chartrand, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-100-12-04 Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2004 et du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 16 novembre 2004.
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
 - 4.2. Rapport de la présidente.
5. Parole au public.

6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
 - 6.1 Maintien ou fermeture de l'école Marie-Victorin et révision du plan de répartition des élèves à compter de juillet 2005
 - 6.2 Maintien ou fermeture du pavillon des Tilleuls de l'école Jolivent et révision du plan de répartition des élèves à compter de juillet 2005
 - 6.3 Maintien ou fermeture de l'école Sacré-Coeur et révision du plan de répartition des élèves à compter de juillet 2005
 - 6.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2006 à 2007-2008 / liste des écoles et des centres 2005-2006 / acte d'établissement d'écoles et de centres, s'il y a lieu / adoption
 - 6.5 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes / année scolaire 2005-2006
 - 6.6 Renouvellement du bail emphytéotique du terrain de l'aréna de Saint-Bruno-de-Montarville (Palais des glaces)
 - 6.7 Demande d'établissement de l'école de la Roselière aux fins d'un projet particulier
 - 6.8 Demande d'établissement de l'École d'éducation internationale aux fins d'un projet particulier
 - 6.9 Terrains excédentaires / retour de consultations
 - 6.10 Instance inter-ordres.
 7. Information.
 8. Affaires diverses.
 9. Parole au public.
 10. Parole aux membres du Conseil.
 11. Ajournement de la séance.
- La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 2 NOVEMBRE 2004 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENU LE 16 NOVEMBRE 2004

- C-101-12-04** ▪ Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2004 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

- C-102-12-04** ▪ Il est proposé par monsieur Joël Boucher d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 16 novembre 2004 et ce, tel que rédigé.

Monsieur Alain Langlois s'abstient de voter.

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

4. AFFAIRES EN COURS

- 4.1 Suivis à la dernière séance**
Néant.

4.2 Rapport de la présidente

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

La présidente, madame Suzanne Chartrand, explique la procédure à suivre pour prendre la parole. Elle fixe ensuite à 1 h 15 min le temps alloué aux interventions publiques à ce stade-ci.

Plusieurs parents de Contrecoeur se sont déplacés pour signifier leur objection et leur questionnement quant au congédiement pour cause de monsieur Nabil Andraos, directeur de l'école Mère-Marie-Rose. Ils désirent s'exprimer principalement comme ci-après :

- on demande des explications sur le congédiement;
- on ne comprend pas pourquoi;
- on souligne toute l'appréciation vouée à monsieur Andraos;
- plusieurs projets d'école seraient en plan depuis son départ;
- le silence autour de cette affaire fait que faute d'explications, des rumeurs circulent;
- on pense qu'il n'a pas été traité équitablement;
- on souligne ses réalisations.

La présidente, madame Suzanne Chartrand, explique que le Conseil des commissaires n'est pas un tribunal. La Commission scolaire a un devoir de discrétion envers autrui. Les faits pertinents ne peuvent être divulgués dans le public. Des représentants du Conseil et de la Commission scolaire rencontreront les parents et le conseil d'établissement cette semaine pour des explications.

Par la suite, un citoyen demande des éclaircissements sur le paiement de bonis forfaitaires aux directeurs généraux. La présidente, madame Suzanne Chartrand, apporte certaines explications à ce sujet en lien avec les conditions d'emploi applicables aux directeurs généraux dans le réseau de l'éducation.

Par la suite, d'autres parents de même que des enseignants et enseignantes s'étant déplacés notamment de Varennes, Beloeil et Boucherville s'expriment sur le projet de fermeture de trois écoles. Ces interventions du public portent principalement sur les points suivants :

- on s'interroge sur le processus de consultation suivi à Varennes par rapport aux deux autres secteurs; toutes les instances concernées ont-elles été consultées ?
- on fait référence aux positions de certains intervenants dans le dossier des fermetures d'école à Laval, à Montréal et ailleurs allant dans le sens d'un moratoire et on s'interroge sur l'à propos et la légitimité de poursuivre cette démarche à la Commission scolaire des Patriotes;
- on dénonce le sous-financement du secteur public en éducation et on suggère de tenter de convaincre le gouvernement du Québec d'accroître le financement de la Commission scolaire afin de ne pas être contraint d'envisager la fermeture d'écoles;
- on suggère de modifier les ratios et l'organisation des classes pour éviter les fermetures;

- on s'interroge sur les dépenses d'immobilisation qui auraient été effectuées dans le passé au pavillon des Tilleuls et sur ce qu'il adviendra de cet immeuble si le pavillon est fermé;
- on déplore la décroissance de la clientèle des écoles publiques par rapport à celle des écoles privées ;
- en ce qui concerne l'école Sacré-Cœur, on rappelle l'argumentation présentée par le conseil d'établissement dans le cadre des consultations et on note que trois commissaires sur quatre de Boucherville qui avaient voté pour l'intention de fermeture en juin 2004 ont maintenant conclu qu'ils avaient besoin de plus de temps pour étudier ce dossier;
- on déplore la décroissance de la clientèle des écoles publiques par rapport à celle du secteur privé et on exprime l'opinion que la fermeture d'écoles publiques encourage le secteur privé.

La présidente, madame Suzanne Chartrand, apporte certaines explications. Elle fait un rappel du processus de consultation tenu jusqu'à ce jour à la Commission scolaire des Patriotes. Elle note que dans chacun des trois secteurs visés toutes les instances, groupes ou individus concernés ont été dûment consultés et ont eu l'opportunité de soumettre leur point de vue et leurs arguments, lesquels ont été pris en compte par les commissaires.

En ce qui concerne les projets de fermeture d'écoles dans d'autres commissions scolaires, madame Chartrand explique que chaque processus de consultation est différent, en lien avec les particularités de chaque milieu.

En ce qui concerne la disposition d'immeubles qui pourraient devenir excédentaires lorsque les commissaires auront pris leur décision quant aux fermetures, elle note qu'aucune décision n'a été prise à cet égard puisqu'on ne pouvait pas présumer du résultat de ce processus.

Il est 20 h 40.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :

Avant d'aborder les points suivants, la présidente, madame Suzanne Chartrand, prononce une allocution faisant état des divers éléments pertinents relativement au dossier des projets de fermeture d'écoles dans le contexte de la Commission scolaire des Patriotes et le processus de consultation tenu à ce jour.

6.1 Maintien ou fermeture de l'école Marie-Victorin et révision du plan de répartition des élèves à compter de juillet 2005

Le vice-président, monsieur Alain Villemure, explique qu'il présentera le projet de résolution pour chacun des trois dossiers mais qu'il se réserve le droit de voter pour ou contre chacune des résolutions. Monsieur Villemure fait la lecture à haute voix du texte de la résolution proposée.

Madame Line Tessier explique qu'au terme du processus de consultation, les commissaires du secteur de Varennes recommandent unanimement de ne pas procéder à la fermeture de l'école Marie-Victorin en juillet 2005. Elle va donc voter contre le projet de fermeture pour raisons antérieurement expliquées.

Madame Hélène Roberge exprime son opinion à l'effet qu'une plus grande réflexion est nécessaire dans ce dossier. Elle souligne qu'il n'y a pas urgence et que la décision devrait être reportée. Elle explique ses arguments à cet effet. Elle annonce qu'elle va voter contre les trois projets de fermeture.

Monsieur Jean-François Rabouin annonce qu'il votera dans le sens des recommandations des comités de travail des trois secteurs.

Monsieur Alain Langlois se dit d'accord avec madame Roberge. Il annonce qu'il votera contre la proposition de fermeture.

Monsieur Jean-François Houle se dit d'accord avec madame Roberge et ajoute ses propres arguments contre les fermetures. Il votera contre la proposition de fermeture dans les trois dossiers.

Madame Hélène Leblanc, représentante des parents, rappelle aux commissaires la teneur de la résolution du Comité de parents demandant de surseoir aux fermetures dans les trois dossiers.

Considérant la résolution numéro C-220-06-04 adoptée le 22 juin 2004 traitant de l'intention de la Commission scolaire des Patriotes de fermer l'école *Marie-Victorin* (Varenes) à compter de l'année scolaire 2005-2006 et de réviser le plan de répartition des élèves du secteur;

Considérant les exigences des différentes politiques présentement en vigueur, notamment la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles*, la *Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves* et le *Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes*;

Considérant les différentes obligations de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), notamment les articles 79 et 193 cités ci-après :

«79. Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :
1^o la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école»;

«193. Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :
2^o le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;
3^o la politique de maintien ou de fermeture d'une école»;

Considérant les avis publiés dans les journaux locaux le 23 juin 2004 et le 10 septembre 2004;

Considérant la réunion publique d'information et d'échange tenue le 22 septembre 2004 et l'audience publique tenue le 12 octobre 2004;

Considérant les avis transmis à la Commission scolaire des Patriotes par les différentes instances, groupes ou individus, et ce, tel qu'ils apparaissent à l'annexe ACC-007-12-04 ;

Considérant la recommandation du Comité de travail du secteur telle qu'elle apparaît à l'annexe ACC-008-12-04 ;

C-103-12-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure :

- de procéder à la fermeture de l'école *Marie-Victorin* sise au 20, rue Vincent, à Varennes, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- de révoquer l'acte d'établissement de l'école *Marie-Victorin* à compter du 1^{er} juillet 2005;
- de modifier le plan de répartition des élèves pour le secteur *Varennes* à compter du 1^{er} juillet 2005, et ce, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-009-12-04.

Vote en faveur : 0

Votent contre : 23

La proposition est rejetée à l'unanimité des voix.

6.2 Maintien ou fermeture du pavillon des Tilleuls de l'école Jolivent et révision du plan de répartition des élèves à compter de juillet 2005

Le vice-président, monsieur Alain Villemure, fait la lecture à haute voix du texte de la résolution.

Monsieur Joel Santos annonce qu'il va voter contre la fermeture du pavillon des Tilleuls de l'école Jolivent.

Monsieur Yvan Rioux explique que les commissaires du secteur Beloeil, à l'exception de monsieur Daniel Guillotte qui ne prend pas part à cette recommandation compte tenu du fait qu'il n'a pas pu participer aux rencontres, recommandent unanimement de procéder à la fermeture du pavillon des Tilleuls en juillet 2005. Il explique les raisons de cette recommandation. Il fait l'historique du déclin de la clientèle scolaire dans ce secteur. Monsieur Rioux annonce qu'il votera en faveur de la fermeture du pavillon des Tilleuls et il souligne que la consultation a été complète et sérieuse.

Considérant la résolution numéro C-218-06-04 adoptée le 22 juin 2004 traitant de l'intention de la Commission scolaire des Patriotes de fermer le *pavillon des Tilleuls* de l'école Jolivent (Belœil) à compter de l'année scolaire 2005-2006 et de réviser le plan de répartition des élèves du secteur Belœil/McMasterville/Saint-Mathieu-de-Belœil;

Considérant les exigences des différentes politiques présentement en vigueur, notamment la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles*, la *Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves* et le *Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes*;

Considérant les différentes obligations de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), notamment les articles 79 et 193 cités ci-après :

«79. Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :

1^o la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école»;

«193. Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :

2^o le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;

3^o la politique de maintien ou de fermeture d'une école;

Considérant les avis publiés dans les journaux locaux le 23 juin 2004 et le 10 septembre 2004;

Considérant la réunion publique d'information et d'échange tenue le 21 septembre 2004 et l'audience publique tenue le 18 octobre 2004;

Considérant les avis transmis à la Commission scolaire des Patriotes par les différentes instances, groupes ou individus, et ce, tel qu'ils apparaissent à l'annexe ACC-010-12-04 ;

Considérant la recommandation du Comité de travail du secteur telle qu'elle apparaît à l'annexe ACC-011-12-04 ;

C-104-12-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure :

- de modifier l'acte d'établissement de l'école Jolivent en procédant à la fermeture du *pavillon des Tilleuls* sis au 300, rue Hertel, à Belœil, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- de maintenir l'acte d'établissement de l'École Jolivent pour le pavillon des Frênes, sis au 330, boul. Cartier, à Belœil, pour l'enseignement primaire et d'y ajouter l'enseignement préscolaire;
- de modifier le plan de répartition des élèves pour le secteur *Belœil/McMasterville/Saint-Mathieu-de-Belœil* à compter du 1^{er} juillet 2005, et ce, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-012-12-04.

Votent en faveur : 18

Votent contre : 5

La proposition est adoptée à la majorité des voix.
Messieurs Normand Dufour et Joel Santos enregistrent leur dissidence.

Mesures particulières consécutives à la fermeture du pavillon des Tilleuls de l'école Jolivent

Considérant la résolution modifiant le plan de répartition des élèves pour le secteur Beloeil/McMasterville/Saint-Mathieu-de-Beloeil ;

Considérant les préoccupations soulevées par les différents intervenants ;

C-105-12-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure :

Qu'afin de rassurer les parents des élèves susceptibles d'être déplacés et tout intervenant visé par une telle décision, la Commission scolaire :

- prenne les mesures nécessaires afin d'assurer aux élèves, aux parents, au personnel et aux membres des conseils d'établissement du secteur le passage d'une école à l'autre de façon harmonieuse;
- privilégie le maintien des classes spéciales selon les besoins et la localisation desdites classes en 2004-2005.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Maintien ou fermeture de l'école Sacré-Cœur et révision du plan de répartition des élèves à compter de juillet 2005

Le vice-président, monsieur Alain Villemure, fait la lecture à haute voix du texte de la résolution. Il reçoit les commentaires des commissaires du secteur de Boucherville.

Monsieur Alain Langlois, commissaire, fait lecture de la recommandation majoritaire du comité de travail du secteur de Boucherville. Trois commissaires sur quatre sont d'avis de ne pas procéder à la fermeture de l'école Sacré-Cœur.

Madame Hélène Roberge, commissaire, fait part de ses arguments qui vont à l'encontre de la fermeture de l'école Sacré-Cœur à compter de juillet 2005. En conclusion, elle veut se donner plus de temps pour examiner plus en profondeur tous les scénarios possibles, bien qu'elle souligne que ce processus pourrait se conclure par la fermeture d'une école, y incluant l'école Sacré-Cœur.

Monsieur Jean-François Houle, commissaire, présente ses propres arguments. Il note la division des représentants du milieu.

Monsieur Alain Langlois déclare qu'il endosse les propos de monsieur Houle et de madame Roberge. Il présente ses propres arguments. Il souligne cependant que le travail des commissaires dans ce dossier a été honnête.

Monsieur Joel Santos, commissaire, dit qu'il respecte la recommandation majoritaire des membres du secteur de Boucherville mais il conteste l'allusion de monsieur Jean-François Houle à l'effet qu'il y aurait eu un travail insuffisant de la part des commissaires.

Considérant la résolution numéro C-219-06-04 adoptée le 22 juin 2004 traitant de l'intention de la Commission scolaire des Patriotes de fermer l'école *Sacré-Cœur* (Boucherville) à compter de l'année scolaire 2005-2006 et de réviser le plan de répartition des élèves du secteur;

Considérant les exigences des différentes politiques présentement en vigueur, notamment la *Politique de maintien ou de fermeture des écoles*, la *Politique relative aux critères pour l'inscription des élèves* et le *Plan de répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes*;

Considérant les différentes obligations de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), notamment les articles 79 et 193 cités ci-après :

«79. *Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :*
1^o la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école»;

«193. *Le comité de parents doit être consulté sur les sujets suivants :*

2^o le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement;
3^o la politique de maintien ou de fermeture d'une école»;

Considérant les avis publiés dans les journaux locaux le 23 juin 2004 et le 10 septembre 2004;

Considérant la réunion publique d'information et d'échange tenue le 15 septembre 2004 et l'audience publique tenue le 20 octobre 2004;

Considérant les avis transmis à la Commission scolaire des Patriotes par les différentes instances, groupes ou individus, et ce, tel qu'ils apparaissent à l'annexe ACC-013-12-04 ;

Considérant la recommandation du Comité de travail du secteur telle qu'elle apparaît à l'annexe ACC-014-12-04 ;

C-106-12-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure :

- de procéder à la fermeture de l'école *Sacré-Cœur* sise au 544, Saint-Sacrement, à Boucherville, à compter du 1^{er} juillet 2005;
- de révoquer l'acte d'établissement de l'école *Sacré-Cœur* à compter du 1^{er} juillet 2005;
- de modifier le plan de répartition des élèves pour le secteur Boucherville à compter du 1^{er} juillet 2005, et ce, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-015-12-04.

Votent en faveur : 15

Votent contre : 7

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Ont enregistré leur dissidence : madame Hélène Roberge, messieurs Alain Langlois, Jean-François Houle, Joel Santos et Normand Dufour.

Monsieur Jean-François Houle quitte l'assemblée.

Mesures particulières consécutives à la fermeture de l'école Sacré-Coeur à Boucherville

Considérant la résolution modifiant le plan de répartition des élèves pour le secteur Boucherville ;

Considérant les préoccupations soulevées par les différents intervenants ;

C-107-12-04 Il est proposé par monsieur Alain Villemure :

Qu'afin de rassurer les parents des élèves susceptibles d'être déplacés et tout intervenant visé par une telle décision, la Commission scolaire :

- prenne les mesures nécessaires afin d'assurer aux élèves, aux parents, au personnel et aux membres des conseils d'établissement du secteur le passage d'une école à l'autre de façon harmonieuse;
- privilégie le maintien des classes spéciales selon les besoins et la localisation desdites classes en 2004-2005.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pause à 21 h 50.

Retour à 22 h.

Monsieur Normand Dufour et mesdames Johanne de Villers et Luce Deschênes Damian quittent l'assemblée.

6.4 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2006 à 2007-2008 / liste des écoles et des centres 2005-2006 / actes d'établissement d'écoles et de centres / adoption

Madame Hélène Roberge présente le dossier susmentionné.

Considérant les exigences de la Loi sur l'instruction publique ;

Considérant la consultation qui a été menée auprès des instances appropriées dont la liste apparaît à l'annexe ACC-016-12-04;

Considérant le résultat de ladite consultation;

C-108-12-04 Il est proposé par monsieur Yvan Rioux :

- d'adopter le *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2005-2006 à 2007-2008* ainsi que la *Liste des écoles et des centres – Année scolaire 2005-2006*;
- d'amender les actes d'établissement des écoles ou des centres de la Commission scolaire des Patriotes,

et ce, conformément aux documents déposés à l'annexe ACC-017-12-04.

Votent en faveur : 17

Votent contre : 2

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

Monsieur Normand Dufour ainsi que mesdames Johanne de Villers et Luce Deschênes Damian se joignent à l'assemblée.

6.5 Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes / année scolaire 2005-2006

Madame Hélène Roberge présente le dossier susmentionné.

Considérant les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant la consultation qui a été menée auprès des instances appropriées dont la liste apparaît à l'annexe ACC-018-12-04 ;

Considérant le résultat de ladite consultation;

C-109-12-04 Il est proposé par madame Hélène Roberge :

d'amender la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes – Année scolaire 2005-2006*, telle que déposée à l'annexe ACC-019-12-04.

Votent en faveur : 21

S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.6 Renouveaulement du bail emphytéotique du terrain de l'aréna de Saint-Bruno-de-Montarville (Palais des glaces)

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 18 janvier 2005.

6.7 Demande d'établissement de l'école de la Roselière aux fins d'un projet particulier

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 18 janvier 2005.

6.8 Demande d'établissement de l'École d'éducation internationale aux fins d'un projet particulier

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 18 janvier 2005.

6.9 Terrains excédentaires / retour de consultations

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 18 janvier 2005.

6.10 Instance inter-ordres

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 18 janvier 2005.

7. INFORMATION

Néant.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PAROLE AU PUBLIC

Quelques personnes encore présentes dans la salle expriment leur vive déception sur les décisions de fermeture d'écoles qui ont été prises ce soir.

- On souligne notamment une grande préoccupation en ce qui concerne les transferts d'élèves à venir et la révision du plan de répartition.
- On remet en question le processus de consultation et on évoque la possibilité qu'il soit contesté.
- On s'interroge sur la disponibilité d'un nombre suffisant de locaux pour répondre aux besoins.

La présidente, madame Suzanne Chartrand, remercie les intervenants.

Madame Louise Séracino quitte à 22 h 40.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Madame Hélène Roberge et monsieur Alain Langlois expriment leur déception face aux décisions de fermeture qui ont été prises ce soir. Madame Roberge souligne la nécessité de réviser les plans de répartition. Monsieur Langlois exprime sa préoccupation quant à la disponibilité d'un nombre suffisant de locaux après la fermeture de l'école Sacré-Coeur

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-110-12-04 À 22 h 43, il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'ajourner la présente séance au mardi, 18 janvier 2005, à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

présidente

secrétaire général

AG/ag